

Saudron, le 10 octobre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contacts presse

Mathieu Saint-Louis
Tel 03.29.77.43.17
mathieu.saintlouis@andra.fr
@presse_andra
@andra_france

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français **afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.**

À propos de l'Association Energic S/T 52-55

L'Association est un pôle de compétence et un cluster du domaine des énergies créé sur les départements de la Meuse et de la Haute-Marne dans le cadre de l'accompagnement économique lié au laboratoire de l'Andra. Véritable interface entre les donneurs d'ordre, EDF, AREVA, le CEA, l'Andra et ses adhérents, Energic a une action de veille commerciale, d'aide à la montée en compétences et fonctionne en réseau. C'est une courroie de transmission d'informations, de consultations et d'appels dans les domaines du thermique, de l'hydraulique, du nucléaire et du renouvelable.

Elle fédère 105 entreprises toutes activités confondues, ce qui représente **6000 emplois en Meuse et en Haute-Marne.**

Signature d'un protocole de coopération entre l'association Energic S/T 52-55 et l'Andra

L'association Energic S/T 52-55 et l'Andra confirment et formalisent leur engagement à travers la signature d'un protocole de coopération à l'occasion de la journée « Achetons local », mardi 10 octobre 2017 à l'Espace technologique.

Depuis 2007, l'Andra s'est mobilisée auprès de l'Association Energic S/T 52-55 pour améliorer l'accès des entreprises locales aux consultations et appels d'offres lancés par l'Agence dans le respect des règles de la commande publique.

Le protocole de coopération signé le 10 octobre marque une étape importante dans les relations avec les entreprises locales en précisant les modalités d'échanges et de travail, entre l'Andra, l'Association et ses membres **en vue de préparer les entreprises de Meuse et de Haute-Marne à l'arrivée de Cigéo sur le territoire.**

Il engage ainsi les parties à informer et former les entreprises sur les futurs besoins de l'Andra, sur l'avancement du projet Cigéo et sur les modalités de consultations en faisant preuve d'une complète transparence sur les procédures d'appel d'offre.

Plus précisément il s'agit d'accompagner :

- l'évolution des entreprises en matière de montée en compétence à travers la mise en place de formations.
- d'augmenter leur chiffre d'affaire dans leurs métiers de base,
- de soutenir des initiatives de regroupement en se structurant afin d'être en mesure de proposer une offre cohérente aux besoins de l'Andra.

Ce protocole d'entente formalise également la constitution d'un comité de pilotage qui sera chargé d'assurer sa mise en œuvre et son bon fonctionnement.

Pour Energic, « cette collaboration souligne l'engagement des entrepreneurs locaux qui voient en Cigéo une belle opportunité de développement économique pour ces prochaines années ».